



# CORONAVIRUS

## Reprise activité terrain.

**L'accès au terrain est limité à 10 personnes maximum simultanément (si + de 10 le dernier arrivé s'en va).**

**Inscription obligatoire sur le registre des pratiquants avant de pratiquer** (Nécessité de connaître les personnes présentes en cas d'enquête épidémiologique"). Lien sur le site du club en page membre. *En cas d'impossibilité d'utiliser le registre dématérialisé, envoyez un SMS (pas d'appel) au secrétaire du club (Jeff) qui vous inscrira dans la journée.* Indiquez votre prénom suivi de votre nom de famille suivi du jour, de la date et du créneau horaire de votre présence sur le terrain.

**Respectez les gestes barrière, pas de poignées de mains, pas d'embrassade,**

**Règles de distanciation: 1m entre chaque personne, 4m<sup>2</sup> par participant. En cas de besoin portez un masque.**

**Le fait de pénétrer sur le terrain vous engage au strict respect des protocoles et préconisations spécifiques.**

**Dans le cas où les règles sanitaires ne seraient pas suivies, la Ville procéderait à la fermeture immédiate et pour une durée non déterminée des installations concernées.**